



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Mars 2016

L'an deux mil seize, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT, Maire.

Étaient présents : M. BABAUT Alain, M. CAUCHY Jean-Baptiste, Mme COFFIGNIEZ Isabelle, M. DELABROYE Jean, Mme BRAUD Annick, M. DELEU Bernard, Mme JULLIEN Martine, M. ANTOINE Gérard, M. LAVALLARD Christian, Mme DUBUS Micheline, M. GAMAND Patrick, Mme ROMAIN Nicole, M. ANSELME Jean-Paul, Mme MESSE Annick, M. DERVILLÉ François, Mme ANTUNES Lucia, Mme CARTON Sabine, Mme GOSSELIN Virginie, M. LEMARIÉ Sébastien, M. KESSLER Ludovic, Mme GENTILHOMME Sophie, Mme VERDEZ Christine, Mme SCHWEIG Christine, M. LALOI Bruno, M. GABREL Ludovic et M. MARÉCHAL Gérard
Mme GAY Caroline avait donné pouvoir à M. DELEU Bernard
Mme DARRAS Angélique avait donné pouvoir à Mme ANTUNES Lucia
M. MENESTRIER Matthieu avait donné pouvoir à Mme JULLIEN Martine
Secrétaire de séance : Mme GENTILHOMME Sophie

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à la majorité par 28 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Maréchal Gérard qui n'a pas signé celui-ci).

COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

- ✚ Suite au vœu déposé auprès de la S.N.C.F. concernant les conditions dégradées de transport de la ligne TER Amiens Lille lors de la dernière séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier vient de lui être adressé. La direction régionale relate uniquement les problèmes liés aux travaux en cours de réalisation actuellement. Il n'y a aucune réponse concernant la suppression de certains arrêts en gare de Corbie (ce courrier de réponse sera transmis à M. Gabrel Ludovic, tête de liste Corbie Autrement).
- ✚ Suite au propos tenus lors de la dernière séance par M. Gérard Maréchal, conseiller municipal nouvellement installé, Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse :

Lors du dernier conseil municipal j'ai procédé à l'installation d'un nouvel élu suite à la démission de Mme Demaison.

Depuis son arrivée au sein de notre assemblée en 2008, elle avait manifesté son opposition politique avec intelligence dans le cadre d'un respect mutuel.

Son remplaçant n'ayant pas, à priori les mêmes qualités que Mme Demaison il me semble indispensable de lui apporter des compléments d'information nécessaires à sa réflexion.

En effet, Monsieur Maréchal nous sommes tous fiers et heureux, les autres 28 élus d'appartenir à ce conseil municipal et de travailler ensemble au bien être de nos concitoyens.

Les habitants de Corbie nous ont fait confiance à maintes reprises (5 en ce qui me concerne) pour poursuivre année après année l'aménagement de notre commune et l'ouverture de nouveaux services à la population (et je ne parle pas de mes collègues maires).

Les premiers principes essentiels de notre démocratie sont de respecter le choix des électeurs et les valeurs de notre république inscrites au fond de notre cœur : liberté, égalité, fraternité.

Liberté, liberté d'expression qui ne peut être associée à injures ou calomnies.

Egalité/fraternité : respect de l'autre, dans son travail, ses idées politiques ou religieuses, son parcours.

Le vôtre vous l'avez occulté au cours de votre intervention.

C'est vrai, il n'a rien à voir avec le mien que j'assume avec simplicité.

Vous n'avez pas su le respecter, mais je vais vous le résumer brièvement : autant rétablir la vérité.

J'ai travaillé aux Ponts et Chaussées, enseigné dans une école d'aveugles à Paris, 30 ans de kiné en libéral, président du band, associé depuis 1989 à des mandats électifs (maire, président com de com, conseiller régional).

J'ai constitué autour de moi, avec des femmes et des hommes d'horizon (politique) différent, une équipe où le mot solidarité est notre dénominateur commun, où l'opposition à sa place et je tiens à les remercier pour s'être désolidarisé de vos propos.

Enfin, si on m'a remis l'ordre national du mérite c'est que, je dois posséder quelques qualités.

Pour conclure, M. Maréchal, vos propos sont indignes de cette assemblée, vous avez choqué tous les élus présents au dernier conseil municipal.

En conséquence, j'appliquerai strictement notre règlement intérieur en ce qui vous concerne, et je n'hésiterai pas à mener une action en justice si nécessaire.

Mon intervention étant une réponse à votre présentation, elle n'appelle par conséquent aucune remarque ou réponse.

📌 Lecture des décisions du maire prises depuis la dernière séance :

- Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition gracieuse de locaux communaux au club subaquatique de Corbie.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal à l'UL CFTC Somme pour la tenue d'une réunion d'information.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal au syndicat mixte AMEVA pour l'organisation d'une réunion d'information
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un véhicule communal à l'association les Restaurants du Cœur.
- Convention avec la médiathèque et le Relais d'Assistants Maternels (accueil des assistants maternels et des enfants autour d'ateliers d'éveil).
- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Monsieur Culbutto » par la C^{ie} Dynamogène dans le cadre de la fête dans la rue 2016 pour un montant de 2 110 € T.T.C.
- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « les girafes » par la C^{ie} Off dans le cadre de la fête dans la rue 2016 pour un montant de 21 233,46 € T.T.C.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal à la Mission Locale Insertion Formation du Grand Amiénois pour l'accompagnement de jeunes dans le cadre de leur projet alternance.
- Demande de subvention de la ville de Corbie au Conseil Régional dans le cadre de la fête dans la rue du 25 juin 2016 pour un montant de 20 000 € T.T.C.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal au comité de gestion des étangs de la Barette le 1^{er} avril 2016.
- Convention de mise à disposition gracieuse d'équipements communaux (salle de l'Enclos + partie du terrain situé dans l'Enclos) à l'association Pomponete à l'occasion de l'Anzac Day 2016 pour l'organisation de la manifestation « le pain pendant la guerre »

1- FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal en application de l'article L 2121-14 désigne M. CAUCHY Jean-Baptiste pour présider la présentation et le vote du compte administratif 2015.

M. le Maire se retire au moment du vote de l'adoption du compte administratif.

Après s'être fait représenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte d'administration dressé par M. le Maire accompagné du compte de gestion présenté par la trésorière de Corbie conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le maire, Monsieur Alain BABAUT, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2015 et de fixer comme suit, en annexe jointe, les résultats des différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de 177 700 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme de 96 100 € le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P. de l'exercice 2016.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à la majorité par 27 voix POUR et 1 Abstention (M. Maréchal Gérald)

2 – FINANCES – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2015

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Le compte administratif et le compte de gestion du comptable qui viennent de vous être présentés font apparaître des résultats définitifs conformes aux estimations. Comme prévu par l'instruction comptable M14, une délibération d'affectation doit obligatoirement être prise après le vote du compte administratif du budget principal.

C'est à ce titre qu'il convient d'exposer les éléments suivants :

1) Détermination du résultat de fonctionnement

dépenses de fonctionnement	5 700 864,14 €
recettes de fonctionnement	6 177 866,36 €
excédent de fonctionnement	477 002,22 €
résultat de fonctionnement antérieur reporté	901 145,42 €
résultat de fonctionnement cumulé	1 378 147,64 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

dépenses d'investissement	1 840 365,02 €
recettes d'investissement	1 560 124,20 €
excédent d'investissement	- 280 240,82 €
résultat d'investissement antérieur reporté	- 305 359,12 €
résultat d'investissement cumulé	- 585 599,94 €

Reste à réaliser

dépenses à reporter	177 700,00 €
recettes à reporter	96 100,00 €
Solde	- 81 600,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 677 199,94 €.

Par conséquent, étant reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, il vous est proposé l'affectation suivante des résultats 2015 du budget principal :

Article 1068 : 667 199,94 €

C'est l'excédent de fonctionnement capitalisé qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Chapitre 002 (recettes) : 710 947,70€ (1 378 147,64 € - 667 199,94 €)

C'est le résultat de fonctionnement de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on a déduit le besoin de financement de la section d'investissement et ajouté celui de l'exercice précédent (excédent).

Chapitre 001 (dépenses) : 585 599,94 €

C'est le résultat de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on déduit le résultat d'investissement antérieur reporté.

La commission finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2016 dont le détail vous est présenté en annexe et qui s'équilibre de la façon suivante :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	<i>Exercice 2016</i>	<i>Résultat reporté 2015</i>	<i>Cumul section</i>
Dépenses	6 480 958		6 480 958
Recettes	5 770 010	710 948	6 480 958

II – SECTION D'INVESTISSEMENT :

	<i>Exercice 2016</i>	<i>Reports</i>	<i>001 et 1068</i>	<i>Cumul section</i>
Dépenses	1 351 100	177 700	585 600	2 114 400
Recettes	1 351 100	96 100		2 114 400
Affectation			667 200	

Il est rappelé que le Conseil Municipal est amené à se prononcer uniquement sur le budget de l'exercice 2016, les reports ayant déjà été votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2015 et de l'affectation du résultat.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Adopté à la majorité par 24 voix POUR et 5 Abstentions (Mme Verdez Christine, Mme Schweig Christine, M. Laloï Bruno, M. Gabrel Ludovic et M. Maréchal Gérald).

5 – FINANCES – FISCALITE – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le taux de la fiscalité à appliquer en 2016 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Il vous est proposé de voter les taux suivants :

<i>TAXES</i>	<i>Taux 2015</i>	<i>Taux 2016 proposés</i>
<i>d'habitation</i>	16,54	16,54
<i>foncière (bâti)</i>	24,38	24,38
<i>foncière (non bâti)</i>	48,02	48,02

La commission des Finances a émis un avis

Adopté à l'unanimité.

6 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le détail de l'article 6574 du BP 2016 constitué des subventions aux associations locales.

Il est précisé que Mme Nicole Romain, membre de l'association « Club de l'Age d'Or », M. Ludovic Gabrel, membre de l'association « Les VTT Errants » et M. Gérald Antoine, membre de l'association « Le Souvenir Français » ne prennent pas part au vote.

Ce détail vous est présenté en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à la majorité par 25 voix POUR et 1 Abstention (M. Maréchal Gérald).

Le Conseil Municipal en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne M. CAUCHY Jean-Baptiste pour présider la présentation et le vote du compte administratif 2015 du budget annexe du camping municipal détaillé en annexe.

M. le Maire se retire au moment du vote de l'adoption du compte administratif.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte d'administration dressé par M. le Maire accompagné du compte de gestion présenté par la trésorière de Corbie conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le maire, Monsieur Alain BABAUT, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances du budget annexe du camping municipal en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2015 du camping municipal et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

RESULTAT DE L'EXECUTION				
	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis</i>	<i>Reprise des résultats antérieurs</i>	<i>Résultat</i>
Exploitation	80 324,53	84 524,81	41 551,63	45 751,91
Investissement	28 524,36	28 391,00	45 282,66	45 149,30
Dont 1064				
Dont 1068				
Total budget	108 848,89	112 915,81	86 834,29	90 901,21

La commission des Finances a émis un avis favorable.
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal réuni après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du camping municipal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du camping municipal,

Après s'être assuré que Madame le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, sur l'exécution du budget du camping de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du camping municipal dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

9 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2014	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	45 282,66		- 133,26		45 149,30
Exploitation	41 551,63		4 200,28		45 751,91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/15 :	
Affectation obligatoire : A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	45 751,91
Total affecté au c/ 1068	

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

10 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – EXERCICE 2016

Le projet de budget primitif du camping municipal présenté en annexe s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 110 500,00 € et en section d'investissement à hauteur de 76 850,00 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

11 – FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir épuisé les procédures de recouvrement pour un ensemble de titres concernant les exercices 2009 et 2010 du budget principal, le comptable public présente un état des créances à admettre en non-valeur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts car les poursuites mises en œuvre sont sans effet.

Il vous est demandé d'admettre en non-valeur les titres de recette listés dans l'état transmis le 12 février 2016 par le comptable public de Corbie pour un montant de 468.68 €.

L'imputation de la dépense se fera sur le compte 6541 du budget 2016 de la Ville.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

12 – TRAVAUX – RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'ECOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

En 2016, la municipalité souhaite rénover les locaux de l'école de musique, place de la République.

L'opération consiste à améliorer l'isolation thermique et acoustique du bâtiment avec :

- Une remise aux normes électriques (tableau, prises, câblage...).
- Un changement des fenêtres et portes.
- La fourniture et la pose d'un plafond suspendu isolé.
- La remise en peinture de l'ensemble des murs.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>		<i>%</i>
Travaux	36 150,85 €	Etat (DETR)	7 230,17 €	20
		Etat (DSIPL)	21 690,51 €	60
		Ville de Corbie	7 230,17 €	20
TOTAL HT	36 150,85 €	TOTAL HT	36 150,85 €	100

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser la rénovation des locaux de l'école de musique.
- A demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 60 % du montant des travaux soit 21 690,51 € H.T.

Les dépenses et recettes liées à cette opération seront imputées aux chapitres 011 et 74 du budget de la Ville 2016.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

13 – TRAVAUX – REHABILITATION DE LA DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE ET SPORTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

En 2016, la municipalité souhaite rénover les bureaux de la Direction Action Educative et Sportive.

L'opération consiste à :

- Améliorer l'isolation thermique (changement des fenêtres).
- Remettre aux normes l'électricité (tableau, prises, câblage...).
- Remettre en peinture l'ensemble des murs.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>		<i>%</i>
Travaux	18 227,55 €	Etat (DETR)	5 468,27 €	30

		Etat (DSIPL)	9 113,78 €	50
		Ville de Corbie	3 645,50 €	20
TOTAL HT	18 227,55 €	TOTAL HT	18 227,55 €	100

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser les travaux de réhabilitation de la Direction de l'Action Educative et Sportive.
- A demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 9 113,78 € H.T.

Les dépenses liées à cette opération seront imputées aux chapitres 21 et 011 et les recettes aux chapitres 13 et 74 du budget de la Ville 2016.

La commission des Finances a émis un avis favorable.
Adopté à l'unanimité.

14 – TRAVAUX – REHABILITATION DE L'EPICERIE SOLIDAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

En 2016, la municipalité souhaite rénover les locaux de l'épicerie solidaire située rempart des Poissonniers.

L'opération consiste à :

- Améliorer l'isolation thermique (changement des portes et fenêtres).
- Remettre aux normes électriques (tableau, prise, câblage...).
- Isoler et remettre en peinture l'ensemble des murs.
- Poser un carrelage.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>		<i>%</i>
Travaux	18 082,26 €	Etat (DETR)	5 424,68 €	30
		Etat (DSIPL)	9 041,13 €	50
		Ville de Corbie	3 616,45 €	20
TOTAL HT	18 082,26 €	TOTAL HT	18 082,26 €	100

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser la rénovation des locaux de l'épicerie solidaire.
- A demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 9 041,13 € H.T.

Les dépenses et recettes liées à cette opération seront imputées aux chapitres 011 et 74 du budget de la Ville 2016.

La commission des Finances a émis un avis favorable.
Adopté à l'unanimité.

15 – TRAVAUX – INSTALLATION D'UNE BORNE DE SERVICES POUR CAMPING CARS AU CAMPING MUNICIPAL « LES POISSONNIERS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

En 2016, la municipalité souhaite installer une borne de services pour camping cars au camping municipal « Les Poissonniers » pour un montant de travaux s'élevant à 5 705 € H.T. selon

le devis descriptif détaillé.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes HT</i>		<i>%</i>
Travaux	5 705,00 €	Etat (DETR)	1 141,00 €	20
		Etat (DSIPL)	3 423,00 €	60
		Ville de Corbie	1 141,00 €	20
TOTAL HT	5 705,00 €	TOTAL HT	5 705,00 €	100

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser l'installation d'une borne de services pour camping cars au camping municipal « Les Poissonniers ».
- A demander une subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 60 % du montant des travaux soit 3 423,00 € H.T.

Les dépenses et les recettes liées à cette opération seront imputées aux chapitres 21 et 13 du budget primitif 2016 du camping municipal.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

16 – ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION DE LA VILLE DE HAM A LA FEDERATION DEPARTEMENT D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE 80)

Monsieur le Maire précise que la ville de Ham a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie (FDE 80).

Par délibération du 8 janvier 2016, le comité de la Fédération a approuvé cette adhésion qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

La ville de Corbie, adhérente à la F.D.E. 80 est sollicitée pour se prononcer sur cette adhésion.

Ainsi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la ville de Ham au sein de la F.D.E. 80.

Adopté à l'unanimité.

17 – ADMINISTRATION GENERALE – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION ET D'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES A LA F.D.E. 80

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique donc que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'ADEME et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du

déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Ainsi, il vous est proposé de :

- Décider de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

18 – RESSOURCES HUMAINES – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE VISITE MEDICALE A UN AGENT

Monsieur Paul THUILLIER, adjoint d'animation territorial de 2ème classe a effectué une visite médicale dans le cadre de la préparation du Permis D. Cet agent a été dans l'obligation de payer la consultation auprès du médecin expert et a engagé la dépense de 33,00 €. Monsieur Paul THUILLIER a produit un justificatif des frais engagés.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser l'intéressé à hauteur de la dépense engagée.

La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget de la Ville.

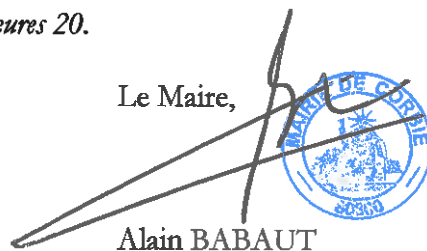
Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Aucune question des conseillers n'a été déposée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads 'Alain BABAUT'. To the right of the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE GOUY' at the top and '80350' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. The signature and stamp are partially overlapping.

Alain BABAUT

2015

2016

Association	Fonctionnement	Exceptionnelle	Observations	Association	Fonctionnement	Exceptionnelle	Observations
Avenir Gymnique	800,00 €	7 600,00 €	location du COSEC	Avenir Gymnique	1 000,00 €	7 600,00 €	Location COSEC
Billard club	750,00 €			Billard club	750,00 €	250,00 €	Achat smoker
Club cœur et santé	450,00 €			Club cœur et santé	450,00 €		
Club subaquatique		8 000,00 €	location piscine	Club subaquatique		8 000,00 €	Location piscine
Corbie Péranque	1 000,00 €	1 000,00 €	locatn du club belge	Corbie Péranque	1 000,00 €		
Handball club de Corbie	14 780,00 €	10 220,00 €	location du COSEC	Handball club de Corbie	14 750,00 €	10 250,00 €	Location COSEC
Jeux subaquatiques	1 000,00 €	4 950,00 €	location piscine	Jeux subaquatiques	1 000,00 €	4 950,00 €	Location piscine
La Neuville Loisirs	100,00 €			La Neuville Loisirs	100,00 €		
Les Féliés	500,00 €			Les Féliés	500,00 €		
VTT Errants	200,00 €			VTT Errants	200,00 €		
Maison des Loisirs	1 000,00 €	5 400,00 €	location du COSEC	Maison des Loisirs	1 200,00 €	6 000,00 €	Location COSEC
Messager corbéen	250,00 €			Messager corbéen	250,00 €		
Rencontres	1 000,00 €	2 400,00 €	participation 50 % gaz/électricité + 30 ans de l'asso.	Rencontres	1 000,00 €	800,00 €	50 % sur présentation facture d'énergie
Running Club	900,00 €	800,00 €	Corrida	Running Club	900,00 €		
Tennis club	1 100,00 €			Tennis club	1 100,00 €		
USC Football	12 000,00 €	250,00 €	Achat de médailles	USC Football	12 000,00 €	350,00 €	Organisation tournoi jeunes en mai 2016
USC Natation	1 900,00 €	9 600,00 €	location piscine	USC Natation	1 900,00 €	8 300,00 €	Location piscine
A.P.C.C.	200,00 €			A.P.C.C.	200,00 €		
Amis du Vieux Corbie	1 700,00 €			Amis du Vieux Corbie	1 700,00 €	861,74 €	Remboursement EDF 2015/2016
Bruit du Rock	1 200,00 €			Bruit du Rock	1 200,00 €		
C ^{ie} Les petites Madames	7 000,00 €			C ^{ie} Les petites Madames	7 000,00 €		
Charvacirc	2 800,00 €			Charvacirc	2 800,00 €		
Clé de Somme	700,00 €			Clé de Somme	700,00 €		
Ensemble musical de Corbie	8 000,00 €			Ensemble musical de Corbie	8 000,00 €		
Ecole de musique	34 000,00 €			Ecole de musique	34 000,00 €		
Bidon	4 300,00 €			Bidon	4 300,00 €		
La Digue	250,00 €			La Digue	380,00 €		
A.C.P.G. - C.A.T.M. section Corbie	350,00 €			A.C.P.G. - C.A.T.M. section Corbie	350,00 €		
Jardins corbéens	900,00 €			Jardins corbéens	900,00 €		
Amicale des donneurs de sang	80,00 €			Amicale des donneurs de sang	90,00 €		
Ass. N [°] de la Croix de Guerre	50,00 €			Ass. N [°] de la Croix de Guerre	50,00 €		
Souvenir Français (c ^m cantonal de Corbie)	250,00 €			Souvenir Français (c ^m cantonal de Corbie)	250,00 €		
A.D.M.R.	1 000,00 €			A.D.M.R.	1 000,00 €		
Club de l'Age d'Or	1 500,00 €			Club de l'Age d'Or	1 500,00 €		
Secours Catholique	800,00 €			Secours Catholique	800,00 €		
La Maisonnée	1 000,00 €			La Maisonnée	1 000,00 €		
Ecole la Caroline	353,20 €	909,80 €	Ecole ex cinéma/Education au développement durable	Ecole la Caroline	599,67 €	151,70 €	Ecole et cinéma
Ecole Petrucciani	316,96 €	742,53 €	Ecole ex cinéma/ développement culture littéraire/entrain culture	Ecole Petrucciani	295,33 €	488,70 €	Ecole et cinéma/Culture artistique/Enrichissement du vocabulaire
Ecole les Pierres Blanches	456,02 €	1 763,30 €	Ecole ex cinéma	Ecole primaire la Neuville	486,04 €	200,90 €	Ecole et cinéma/Achat de fournitures
Ecole François Dolto	1 251,27 €	310,70 €	Ecole ex cinéma/Classe de découverte	Ecole François Dolto	1 060,68 €	302,50 €	Ecole et cinéma/Découverte pomme
Ecole Au Bord de l'Ancre	802,99 €	/	/	Ecole Au Bord de l'Ancre	771,84 €	900,00 €	Achat de matériel sportif
F.C.P.E. la Neuville	175,00 €			F.C.P.E. la Neuville	175,00 €		
APEV	175,00 €			APEV	175,00 €		
APE Petrucciani	175,00 €			APE Petrucciani	175,00 €		
Amicale des agents communaux	5 000,00 €			Amicale des agents communaux	5 000,00 €		
A.C.R.I.	250,00 €			A.C.R.I.	250,00 €		
TOTAL	113 745,19 €	52 359,33 €		TOTAL	114 333,40 €	49 405,54 €	
TOTAL GENERAL	166 104,52 €			TOTAL GENERAL	163 738,94 €		

Annexe → Subventions aux Associations